

MOBILITÉS INTERNATIONALES – ÉTUDIANTS SORTANTS

MAJ au 22/06/2026

La mobilité internationale étudiante est la possibilité donnée à un étudiant d'effectuer un semestre ou une année d'études dans un établissement d'enseignement supérieur étranger sous convention d'échange avec l'ENSA Nancy ou bien un stage dans une entreprise étrangère.

SÉJOURS D'ÉTUDES

L'école a signé des conventions de partenariats intégrant des échanges étudiants avec de nombreuses écoles partenaires à travers le monde. Pour chaque école partenaires un enseignant référent a été désigné.

Un étudiant peut se porter candidat à un séjour d'études en adressant une demande au service des Relations Internationales de l'école selon les modalités et le calendrier ci-dessous.

I. CALENDRIER

Octobre : réunion d'information sur les principes généraux de la mobilité internationale / Erasmus days

Novembre : réunion d'information sur les destinations avec les enseignants-référents

Décembre : dossier de candidature (1 à 3 vœux)

Février : décision de la réunion d'harmonisation des enseignants-référents et des services des Relations Internationales et Scolarité

Mars : réunions d'information par destination candidats retenus

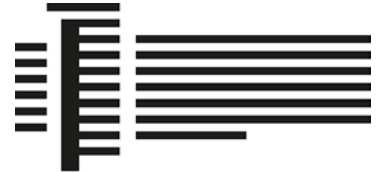
Mars à juin : constitution des dossiers avant départ

Juillet : inscription administrative obligatoire à l'ENSA Nancy



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARCHITECTURE NANCY

II. ELIGIBILITE DES CANDIDATS

A. Départs en cycle licence

Les étudiants autorisés à partir en cycle licence sont les étudiants en L3 au départ de la mobilité. Tous les semestres des années antérieures et plus précisément toutes les unités d'enseignement des années antérieures doivent être obligatoirement validés au moment du dépôt de la candidature. Autrement dit, n'est pas recevable la demande d'un étudiant qui n'a pas validé toutes les unités d'enseignement (UE) de son année, mais qui est autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure.

Les stages des années antérieures ainsi que les rapports de stage devront être effectués au moment du dépôt de la candidature.

La soutenance de mémoire et la semaine intensive de mémoire ne se font plus en mobilité internationale.

B. Départs en cycle master

Tous les semestres des années antérieures et plus précisément toutes les unités d'enseignement des années antérieures doivent être obligatoirement validés au moment du dépôt de la candidature. Autrement dit, n'est pas recevable la demande d'un étudiant qui n'a pas validé toutes les unités d'enseignement (UE) de son année, mais qui est autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure.

Les stages des années antérieures ainsi que les rapports de stage devront être effectués au moment du dépôt de la candidature.

Le suivi de mémoire collectif au S8 se fait en visioconférence pendant la mobilité internationale.

Le suivi du mémoire collectif est obligatoire. En cas de non suivi de la part d'un étudiant, son année de Master 1 ne sera pas validée.

Le S10 étant consacré au PFE, les étudiants sont autorisés à partir en M2 soit pour le S9 uniquement soit pour l'année sous deux formats selon le choix de l'étudiant quant à la soutenance du PFE.

Il est rappelé que le projet d'échange dans le cadre du M2 sur une année doit être anticipé et préparé en amont de sa demande d'échange avec le service des relations internationales et l'/les enseignants de PFE.

- L'étudiant part pour le S9 uniquement, il soutiendra son MFE à distance ou en présence si sa mobilité le permet.
- L'étudiant part une année S9 et S10. Il a le choix de soutenir son PFE à la session de juin de l'année d'échange ou au PFE d'automne l'année d'après.

- 1- Dans le cas où le PFE est soutenu l'année d'échange, l'étudiant doit avoir l'accord de l'enseignant responsable de l'atelier de PFE choisi pour s'engager dans cette démarche avant de partir en mobilité. Il prendra connaissance des règles et du calendrier à respecter avec l'enseignant responsable de l'atelier de PFE. La soutenance du PFE devra impérativement être faite en présence à l'école d'architecture de Nancy à la session de jury prévue par l'atelier.

L'enseignant responsable de l'atelier de PFE peut en accord avec l'enseignant référent de la destination choisie par l'étudiant déléguer le suivi du travail de PFE ou proposer un suivi en binôme afin de garantir les attendus de PFE et ceux de l'établissement d'échange.

Après la soutenance du PFE, l'étudiant pourra être amené à retourner dans l'école d'échange si le semestre de mobilité n'est pas terminé afin de finaliser son échange, se présenter aux examens de fin d'année nécessaire pour bénéficier de l'intégralité de la bourse.

- 2- Si l'étudiant décide de ne pas faire son PFE durant son année de mobilité, il pourra s'inscrire au PFE d'automne.

Le départ uniquement en S10 n'est pas autorisé.

III. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Tout candidat à la mobilité peut demander de 1 à 3 destinations.

Une réunion d'harmonisation est organisée avec l'ensemble des enseignants-référents et des services de Relations Internationales et Scolarité afin d'arbitrer si besoin et de valider les candidatures.

Les destinations sont affectées aux demandeurs en fonction des critères suivants :

- les priorités données par l'étudiant ;
- l'avis de l'enseignant référent et le classement sur chaque destination pour les 3 choix (motivation, pertinence du projet, maturité) ;
- la durée (les demandes pour un an sont prioritaires sur les demandes pour un semestre)
- le niveau de langue de l'étudiant. L'étudiant devra avoir le niveau de langue dans le pays où il souhaite aller ;
- les notes de l'étudiant sur l'ensemble du cursus.

La réunion d'harmonisation permettra aux enseignants-référents d'arbitrer les choix en cas de concurrence sur une destination.

Il n'y a plus de priorité selon l'année d'étude. Les étudiants de L3, M1 et M2 ont les mêmes chances de partir.

Cependant, une attention particulière sera apportée par les enseignants-référents sur les dossiers de départ en M2 compte tenu du fait que cela sera leur dernière occasion de partir.

Si, à l'issue de cette répartition, certains étudiants n'ont pas obtenu l'un de leur choix, il est procédé à un second tour.

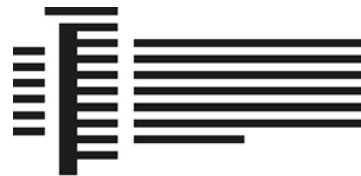
Pour accéder au second tour, l'étudiant aura dû faire au moins deux vœux de destination. Les candidats non retenus pour une destination au premier tour peuvent reformuler des choix en fonction des destinations restantes proposées (aucune nouvelle destination ne sera ouverte entre les deux tours). Les seconds vœux seront examinés par les enseignants-référents pour validation. Les candidats retenus pour une destination au premier tour ne peuvent reformuler un choix au second tour.

Dans le cas où un étudiant se désiste après la réunion d'harmonisation, la destination attribuée est



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARCHITECTURE NANCY

considérée comme indisponible. Par conséquent, aucun autre étudiant ne peut prétendre occuper la place ainsi libérée.

La liste des étudiants arrêtée à l'issue de la réunion d'harmonisation est définitive et ne peut être modifiée, sauf en cas de situation exceptionnelle indépendante de la volonté de l'ENSA et de l'étudiant. Dans ce cas, toute décision de modification relève de l'appréciation de l'ENSA, au cas par cas.

Par ailleurs, les étudiants ne sont pas autorisés à entreprendre des démarches individuelles auprès des établissements partenaires en vue de négocier des places supplémentaires. Tout manquement à cette règle fera l'objet d'un rappel formel par courrier électronique, avec copie au service de la direction.

La liste des étudiants retenus est communiquée par mail aux étudiants et aux enseignants-référents et publiée sur le site Internet de l'Ecole.

IV. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les demandes de mobilité sont à envoyer au Service des Relations Internationales uniquement via un lien de dépôt des documents envoyé par email à la liste de diffusion étudiante.

Le dossier doit comprendre :

- le formulaire de choix des mobilités complété (à télécharger sur le site Internet) ;
- les lettres de motivation : l'étudiant rédige une lettre de motivation différentes par destination et indique un ordre de priorité (1,2 ou 3). La lettre doit être rédigée sous 2 versions, en français et dans la langue de la destination ou à défaut en anglais. Cette lettre doit démontrer la motivation de l'étudiant et la pertinence de son projet de mobilité.
- un portfolio en format PDF. Celui-ci doit présenter les travaux de l'étudiant, activités, centres d'intérêt ;
- un justificatif de niveau de langue : certification de langues, attestation d'un enseignant de langue, à défaut les notes du baccalauréat qui ne sont pas prises en compte par les établissements partenaires.

Les étudiants ayant un projet de mobilité Erasmus pourront suivre un cours de langue sur la plateforme Global Examen. Une attestation de niveau de langues pourra leur être délivrée par le service International selon leur assiduité sur la plateforme. Attention, certains établissements exigent une certification officielle qu'il faudra fournir au moment de l'inscription auprès de l'établissement d'accueil. Le départ est conditionné à la validation du niveau de langue exigé par l'établissement d'accueil.

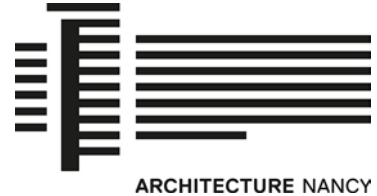
Les étudiants n'ayant aucun justificatif de langue et n'ayant pas suivi ces cours devront justifier leur niveau de langue aux établissements d'accueil par leurs propres moyens.

Tout dossier rendu hors délai ne sera pas examiné.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARCHITECTURE NANCY

Les candidats peuvent présenter un recours auprès du service des Relations Internationales par lettre motivée sous un délai de 7 jours à compter de la réception des résultats. Un ré-examen sera demandé à l'ensemble des enseignants-référents.

IV. AVANT LE DÉPART

1/ Nomination des étudiants auprès des établissements partenaires par le service des Relations Internationales

2/ Constitution du dossier d'inscription par l'étudiant pour l'établissement d'accueil en respectant les délais :

- dossier de candidature à retirer auprès de l'établissement d'accueil (Application Form) et à renvoyer selon les délais imposés, l'inscription peut se faire en ligne selon les établissements ;
- le learning agreement correspondant à un état prévisionnel des cours qui seront suivis dans l'école de destination, à faire valider par et l'établissement d'accueil et le service des Relations Internationales avec l'appui des enseignants-référents si besoin (doit être signé par la directrice) ;

3/ Constitution des dossiers de demandes de bourses en collaboration avec le service des Relations Internationales

Bourse du ministère de la Culture – pour tous les étudiants :

- Etudiants boursiers, de droit : 1 200 € x 2 semestres ou 1 600 € pour un semestre ;
- Etudiants non boursiers, sur fond d'urgence (en d'autres termes non assurée) : 152 euros au minimum selon la subvention disponible.
- Dossiers réalisés par le service des Relations Internationales.

Bourse Région – pour tous les étudiants :

Aide à la mobilité internationale des étudiants – Grand Est :

Le dispositif a été abrogé par décision du 14 novembre 2025 pour tout départ à compter du 1er janvier 2026.

Une réflexion est en cours concernant la mise en œuvre d'un nouveau dispositif.

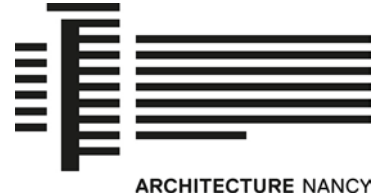
Bourse d'une autre Région selon le domicile des parents.

Dossier réalisé par l'étudiant lui-même sur le site Internet dédié.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARCHITECTURE NANCY

Bourse Erasmus – pour tous les étudiants en échange Erasmus

Il est indispensable que nous ayons une convention et que l'établissement partenaire participe au programme Erasmus.

La bourse est calculée en fonction de la destination et de la durée de la mobilité.

Un taux de bourse est défini par groupes de pays définis par l'Agence Erasmus. Une fourchette de montant est proposée. Selon la subvention allouée annuellement, l'Ecole définit un montant par groupe validés par le CA.

- Groupe 1 Pays participant au Programme avec un coût de vie élevé : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède + Iles Féroé, Royaume-Uni, Suisse (pays partenaires) ;
- Groupe 2 Pays participant au Programme avec un coût de vie moyen : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal + Breneï, Corée, Hong Kong, Japon, Macao, Singapour, Taïwan (pays partenaire) ;
- Groupe 3 Pays participant Programme avec un coût de vie bas : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie.

Les étudiants reçoivent une bourse en allocation partielle selon la durée de leur mobilité.

80 % de la bourse est versée au départ, 20 % à l'arrivée sous réserve d'avoir rendu tous les documents obligatoires demandés par l'Agence Erasmus et par l'ENSA.

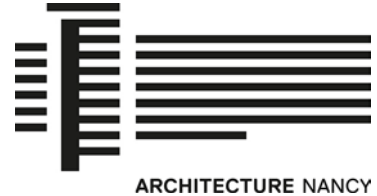
Attention la subvention allouée ne permet pas de financer l'intégralité de la mobilité !

4/ Réinscription administrative à l'ENSA Nancy obligatoire (courant juillet) : exonération des droits d'inscription dans l'école d'accueil (exception dans certains pays d'Amérique latine, +/- 250 \$ de frais d'inscriptions à acquitter, en Allemagne à Stuttgart, +/- 300 € de frais de participation à la vie étudiante).



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARCHITECTURE NANCY

V. OBLIGATIONS DE L'ÉTUDIANT (REGLEMENT DE MOBILITÉ)

1/ Learning agreement

Le learning agreement doit être complété de façon dématérialisée via l'application OLA comme cela est exigé par le nouveau programme Erasmus 2021-2027 (Erasmus without paper) : <https://www.learning-agreement.eu/user/login>

Un tuto est envoyé aux étudiants au moment de leur inscription dans les établissements partenaires.

Pour les étudiants en échange hors programme Erasmus, une version informatisée est disponible sur le site Internet de l'ENSA.

Il doit être rempli et signé par l'étudiant et les deux établissements partenaires avant le début du séjour. Il doit correspondre pour une année :

➤ **Licence 3 :**

- **mobilité d'un an : 52 ECTS (si engagement citoyen déjà validé) ou 53 ECTS dont 20 de projets**
(à déduire des 60 ECTS : 2 ECTS de mobilité, éventuellement 1 ECTS d'engagement citoyen, 5 ECTS de stage)
- **mobilité semestre 5 : 27 ECTS (si engagement citoyen déjà validé) ou 28 ECTS dont 10 de projets**
(à déduire des 30 ECTS : 2 ECTS de mobilité, éventuellement 1 ECTS d'engagement citoyen)
- **mobilité semestre 6 : 23 ECTS dont 10 de projets**
(à déduire des 30 ECTS : 2 ECTS de mobilité, 5 ECTS de stage)

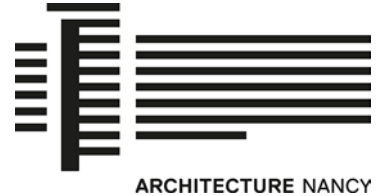
➤ **Master 1 :**

- **mobilité d'un an : 58 ECTS dont 20 de projets**
(à déduire des 60 ECTS : 2 ECTS de mobilité)
- **mobilité semestre 7 : 28 ECTS dont 10 de projets**
(à déduire des 30 ECTS : 2 ECTS de mobilité)
- **mobilité semestre 8 : 28 ECTS dont 10 de projets**
(à déduire des 30 ECTS : 2 ECTS de mobilité)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARCHITECTURE NANCY

➤ **Master 2 :**

- **mobilité d'un an : 38 ECTS dont 20 de projets**
(à déduire des 60 ECTS : 2 ECTS de mobilité, 8 ECTS de stage pratique, 12 ECTS de soutenance de PFE en présence à Nancy obligatoirement)
- **mobilité semestre 9 : 20 ECTS dont 10 de projets**
(à déduire des 30 ECTS : 2 ECTS de mobilité, 8 ECTS de soutenance de MFE)
- **mobilité semestre 10 : pas de départ possible sur ce semestre uniquement**

* 2 ECTS de mobilité : ces ECTS sont octroyés de droit à tous les étudiants effectuant une mobilité d'études.

Règles à respecter :

- ✓ possibilité de déduire 2 ECTS maximum pour des cours de langues suivis au sein de l'établissement d'accueil ou au sein d'un organisme agréé par l'établissement d'accueil, sous réserve d'une attestation de présence. Des cours particuliers ne pourront pas donner lieu à l'obtention des 2 ECTS ;
- ✓ Les enseignements obligatoires à valider à l'ENSA : stage.
- ✓ Le surplus d'ECTS ne peut pas être rebasculé sur une année inférieure ou supérieure.
- ✓ Une conversion des ECTS en heure est à faire pour l'Amérique du Sud et le Japon (1 ECTS = 10h).

*ECTS demandés sous réserve du maintien de la maquette actuelle.

L'étudiant est tenu d'opter pour des projets correspondant à son année d'inscription, voire de l'année immédiatement supérieure. En cas de nécessité dûment justifiée, les étudiants peuvent, sous réserve de validation par l'enseignant-référent, être autorisés à valider des projets correspondant à l'année immédiatement inférieure à l'année d'inscription. En cas de désaccord, un arbitrage peut être demandé lors d'une réunion d'harmonisation avec l'ensemble des enseignants-référents.

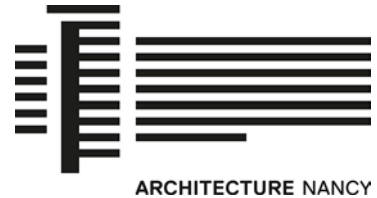
Le choix des autres enseignements peut se faire dans l'année d'études, une année inférieure ou une année supérieure.

Le learning agreement peut être modifié en cours d'année à condition d'être réapprouvé (à chaque changement) par l'établissement d'accueil et l'ENSA Nancy via OLA.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ARCHITECTURE NANCY

2/ Documents à renvoyer au service des Relations Internationales en début de séjour :

- le Grant agreement signé par l'étudiant et l'ENSA, il s'agit de contrat de mobilité indiquant les conditions de la mobilité (durée, montant de la bourse, obligations du contrat) ;
- le Learning agreement complété et signé via OLA : <https://www.learning-agreement.eu/user/login>
- l'attestation d'arrivée tamponnée et signée par l'établissement d'accueil (à télécharger depuis le site de l'ENSA Nancy) : <http://www.nancy.archi.fr/fr/etudiants-sortants.html>

L'attestation d'arrivée conditionne le premier versement de la bourse de mobilité. Dès son arrivée, l'étudiant doit la faire remplir, signer et tamponner par son établissement d'accueil avant de la transmettre au service des Relations Internationales de l'ENSA Nancy.

- un RIB.

3/ Documents à envoyer au service des Relations Internationales en fin de séjour

L'ensemble de ces documents conditionne le versement du solde de la bourse de mobilité :

- l'attestation de fin de séjour tamponnée et signée par l'établissement d'accueil indiquant les dates définitives la mobilité.

L'attestation doit mentionner les dates de début et de fin des cours.

- Le Transcript of Records (relevé de notes)

L'étudiant n'est pas tenu de réussir tous les examens, en revanche il est tenu de se présenter à tous les examens qu'il a indiqué dans son Learning Agreement. Dans le cas contraire, il pourra être demandé le remboursement intégral des bourses de mobilité versées.

- Le rapport Erasmus en ligne (pour les étudiants en échange Erasmus).

Ce document a pour objectif de faire le bilan des aspects positifs et des difficultés rencontrées au cours de l'échange. Il est envoyé par email directement par l'outil « Beneficiary module », destiné à collecter tous les rapports de mobilité ERASMUS des personnes en mobilité.

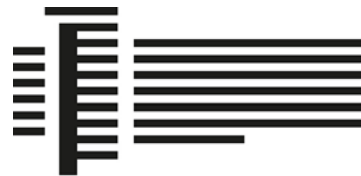
ATTENTION : le message est parfois redirigé sur la boîte « spam ».



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Un portfolio



ARCHITECTURE NANCY

Il doit être réalisé sous la forme d'un document en format A4 (portrait) d'une vingtaine de pages présentant une introduction, une conclusion, ainsi que le bilan personnel de l'année d'échange.

Ce document, écrit en français, présente l'école d'accueil, relate le travail personnel réalisé par l'étudiant durant l'année d'échange et présente les travaux réalisés ainsi que les cours suivis (croquis, annotations, modalités de travail). Il ne doit pas se présenter comme une simple collection des travaux réalisés dans l'école d'accueil mais faire état de l'expérience et des compétences acquises pendant le séjour d'études.

Les portfolios sont conservés par l'ENSA Nancy et sont utilisés pour valoriser les échanges lors des différentes manifestations organisées par l'école (JPO, Erasmus Days...).

- Une vidéo

Chaque étudiant doit réaliser un film de trois minutes environ. Il s'agit de présenter, sous forme d'un montage-photo et/ou vidéo : l'école d'accueil, les lieux d'études, la ville, les endroits visités pendant le séjour, ... Elle doit être transmise au service des relations internationales au format MP4. Les crédits photos, vidéos, musiques, le nom de l'auteur et des personnes interviewer le cas échéant doivent figurer sous la forme de sous-titre ainsi que dans le générique de fin.

- Le questionnaire établissement (à télécharger depuis le site de l'ENSA Nancy) <http://www.nancy.archi.fr/fr/etudiants-sortants.html>

Chaque étudiant doit remplir une fiche de renseignements relative à leur établissement d'accueil en version numérique pour une meilleure lisibilité.

Cas particuliers :

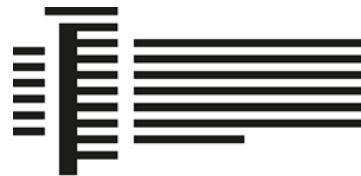
- L'étudiant souhaitant prolonger la durée de son échange (dans la limite de 12 mois maximum) doit fournir au plus vite, au service des relations internationales :
 - une demande écrite présentant sa requête ;
 - un nouveau learning agreement ;
 - une nouvelle attestation de fin de séjour.
- En cas de cessation anticipée de l'échange, l'étudiant doit informer le service des relations internationales de l'ENSA Nancy le plus rapidement possible en joignant les pièces justificatives expliquant la cessation anticipée de son séjour. Il doit fournir les mêmes pièces que celles demandées pour une cessation normale de l'échange et notamment l'attestation / certificat de fin de séjour. Les bourses dont l'étudiant a bénéficié sont reversées au prorata de la période d'échange non réalisée.
Le service des Relations Internationales pourra mettre en place une procédure de cessation pour cas de force majeure si les conditions sont remplies. Pour cela, l'étudiant devra rendre apporter les documents attestant de la force majeure dans un délai de 1 mois.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

STAGES DANS L'UNION EUROPÉENNE



ARCHITECTURE NANCY

Une campagne d'inscription pour un stage Erasmus sera lancée en novembre puis en janvier via Parvis afin de connaître les besoins de financement si les subventions allouées par l'Agence Erasmus le permettent. Le service des Relations Internationales **financera 2 mois de stage dans l'ordre chronologique des dépôts d'une fiche descriptive de stage complétée par l'étudiant et dans la limite des fonds disponibles.**

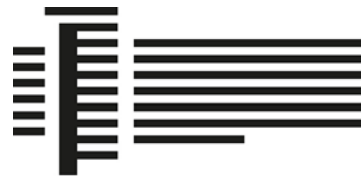
Le stage doit se dérouler dans une agence d'architecture, une entreprise ou un organisme public d'un pays membres ou partenaires du programme Erasmus.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**MOBILITÉS INTERNATIONALES – ÉTUDIANTS
ENTRANTS**



ARCHITECTURE NANCY

I. ELIGIBILITE DES CANDIDATS

Peuvent candidater les étudiants des établissements étrangers avec lesquels nous avons signé une convention d'échange international. L'établissement partenaire ne peut nommer au maximum que le nombre d'étudiants définis dans la convention signée avec l'ENSA Nancy.

L'accueil des étudiants entrants en cycle Licence est gelé pour l'année 2025-2026 en attendant le montage d'un programme unique pour la rentrée 2026 pour les étudiants entrants en licence sur les cours de L3 et L2.

II. CALENDRIER

Nomination par email avant le 2 mai pour le 1^{er} semestre et avant le 9 octobre pour le 2nd semestre.

Inscription par email avant le 29 mai pour le 1^{er} semestre et avant le 30 octobre pour le 2nd semestre.

Cette nomination s'effectue via la plateforme Eraform. Un tutoriel sera envoyé à tous les établissements partenaires ainsi qu'aux étudiants candidats.

III. PROCEDURE DE SELECTION

Les candidats doivent déposer les documents suivants, avant la date butoir indiquée dans la factsheet envoyé aux établissements partenaires, via l'application de nomination Eraform :

- *compléter le formulaire en ligne ;*
- *relevés de notes ;*
- *CV et lettre de motivation écrits en français ;*
- *certificat ou attestation en langues française de niveau B1 ;*
- *learning agreement (saisi via OLA dans le cadre d'un échange Erasmus). Le learning agreement doit être signé par l'étudiant et l'établissement d'origine avant l'envoi.*

Un entretien à distance est organisé avec les candidats nommés afin de vérifier le niveau de français déclaré lors du dépôt du dossier.

ATTENTION :

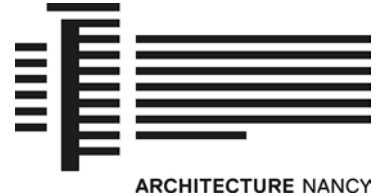
La lettre d'acceptation ne sera envoyée aux étudiants retenus que lorsque toutes les conditions suivantes seront remplies :

- tous les documents requis ont été déposés sur l'application dédiée ;*
- *l'entretien de vérification du niveau de français a eu lieu ;*
- *le Learning Agreement a été signé par les trois parties, y compris l'ENSA Nancy.*



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARCHITECTURE NANCY

VI. LEARNING AGREEMENT

Les étudiants candidats doivent suivre les cours de l'année équivalente à leur année d'études dans leur établissement d'origine. Pour les pays dont le système est différent, le service international replacera l'étudiant sur le cycle le plus adapté.

La modification du learning agreement n'est possible que dans ces cas :

- *places limitées dans l'enseignement ;*
- *modification du programme pédagogique ;*
- *chevauchement de cours.*

Pour des raisons administratives et de cohérence de l'emploi du temps, il n'est pas possible de mélanger les cycles.

- Les candidats du cycle Licence doivent choisir leurs cours dans l'année correspondant à leur année d'études. Ils peuvent si besoin choisir des cours des années inférieures pour compléter les ECTS.

La liste des cours et les descriptifs s'ils sont disponibles leur sont transmis suite à leur nomination.

- Les candidats du cycle Master doivent envoyer 2 choix de parcours comme le font les étudiants nancéiens. Suite à la réunion d'harmonisation, les candidats seront tenus au courant du parcours retenu. Cette procédure concerne l'ensemble des étudiants de Master de l'Ecole pour des raisons d'effectifs de groupe.

Les étudiants entrants ne sont pas autorisés à suivre les cours de suivi de mémoire.

Concernant les deux cycles, il n'est pas possible de garantir une place dans les choix selon les effectifs. Plus les candidats envoient leurs learning agreements rapidement, plus nous serons en mesure de leur donner satisfaction. Le service des Relations Internationales veille à ce que les étudiants en échange aient les informations en même temps que les étudiants nancéiens et veille à l'égalité de traitement entre tous les étudiants.

IV. NIVEAU DE LANGUES

Il est demandé une certification officielle de niveau A2 en français du type DELF, TCF, Ev@lang.

Il sera demandé dès la rentrée 2026 un niveau de langue B1 en français.

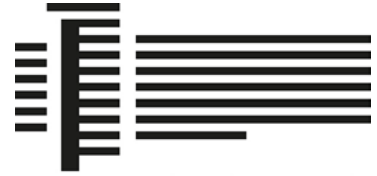
V. COURS DE FLE

25 heures de cours de FLE sur la plateforme Global Examen sont proposées et financées sur le budget Erasmus aux étudiants entrants. 3 ECTS seront octroyés en échange d'assiduité.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARCHITECTURE NANCY

VI. POURSUITE DES ETUDES

Les étudiants souhaitant intégrer l'ENSA Nancy à l'issue de leur mobilité entrante ne bénéficient pas d'une procédure parallèle. Ils doivent, comme tout étudiant étrangers titulaires de diplômes étrangers faire acte de candidature en présentant une Demande d'Admission Préalable (DAP).

Résidant en France, ils dépendront de la procédure DAP Bleue (cf procédure sur le site l'école). Pour que leur candidature soit examinée, les candidats doivent justifier d'un niveau de langue française équivalent au

niveau B2 du CECRL dont une note de 12/20 en expression écrite. Pour postuler en 1^{ère} année du 2^{ème} cycle des études d'architecture (cycle Master), les étudiants devront être titulaires du diplôme d'architecture étranger ou en cours d'obtention de ce diplôme à l'étranger.

Compte tenu des règles de prérequis pour l'accès dans le 2^{ème} cycle des études d'architecture, les étudiants en mobilité entrante inscrits en 1^{ère} année de master dans leur établissement d'origine, doivent faire acte de candidature en 2^{ème} ou 3^{ème} année du premier cycle (cycle licence) pour intégrer l'ENSA Nancy.

En cas d'avis favorable à inscription, si le candidat a suivi des enseignements en cycle master au titre de son année d'échange, il ne pourra pas être réinscrits à ces enseignements durant son cursus en cycle en master. Le candidat admis ne pourra pas non plus faire valoir au titre de son inscription dans les études d'architecture, des ECTS déjà acquis au titre de son échange international.